



Chute chez un professionnel et son assurance refuse de rembourser

Par **Jal60**, le **14/05/2013** à **15:17**

Bonjour, en descendant de la table de soins chez l'esthéticienne, le marche pied à basculé et je me suis cassé le bras. Nous avons fait une déclaration d'accident à nos assurances respectives.

Son assurance professionnelle ne veut pas prendre en charge l'accident sous prétexte qu'il n'y a eu aucun témoin de la chute (juste avant de descendre de la table, l'esthéticienne est partie accueillir une cliente). Je ne comprend pas cette réponse car l'esthéticienne n'a jamais contesté la chute, bien au contraire elle était embêtée et a même dû gérer le malaise que j'ai fait juste après à cause de la douleur, elle m'a allongé le temps que mon mari vienne me chercher (elle a donc fait sortir une cliente de la cabine pour m'installer) pour m'emmener directement aux urgences. Elle m'a même dit que ce marche pied avait déjà basculé mais, heureusement pour la cliente, elle avait été à côté pour la retenir...! Je trouve leur réponse beaucoup trop facile et c'est vraiment de la mauvaise foi (comment avoir des témoins dans une cabine d'esthétique à part la professionnelle??! Je suis entrée "normale" et je ressorts avec un bras cassé, comment peuvent-ils remettre en doute la chute alors que l'esthéticienne dit elle-même que la chute s'est incontestablement produite?! Aurait-elle dû attendre que je descende de la table, est-ce une faute? Je suis en arrêt maladie depuis 4 mois, j'ai une perte de salaire et j'ai dû avancer les frais pour avoir une aide à domicile pour m'aider quotidiennement (certificat médical) car mon assurance m'avait dit que tous ces frais seraient remboursés par l'assurance adverse...

Merci de m'aider car je ne sais plus quoi faire...